

**Michel Charrat**

Président du Groupement transfrontalier européen (GTE)



Quelles sont les enjeux et les difficultés liées aux travailleurs frontaliers entre la France et la Suisse ?

Notre territoire est emblématique de ces questions et c'est pour partager, à une échelle européenne, cette expérience unique que nous venons d'adhérer au réseau de la MOT. En Suisse, on dénombre en effet 220 000 frontaliers français en activités. Ces flux ont considérablement augmenté avec la libre circulation des personnes en Europe et les accords bilatéraux avec la Suisse. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un bassin d'emploi unique mais avec des législations, dans ce domaine, inappropriées et non harmonisées. La protection des travailleurs frontaliers constitue en effet un vide juridique qui a été à l'origine de situations très difficiles pour ceux-ci. Aucune instance n'étant réellement responsable de ces questions, les travailleurs frontaliers ont dû se regrouper d'eux mêmes et c'est ainsi qu'est né le GTE, il y a déjà 45 ans!

Depuis, des avancées importantes ont été obtenues dans des domaines comme l'assurance-maladie, les impôts (CGS-CRDS), etc. Nous tentons aujourd'hui de faire aboutir différents dossiers : la non-fiscalisation du second pilier par la Suisse (qui reviendrait à une double imposition liée aux retraites), la possibilité pour les frontaliers de cotiser à l'AVS facultative en Suisse, la poursuite de la rétrocession des cotisations chômage des frontaliers à l'Unédic français, au delà de 2009, ou encore l'uniformisation des tarifications hospitalières...

Notre objectif est de bâtir un véritable statut pour les travailleurs frontaliers. La construction d'une agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise est en marche et celle-ci ne doit pas se faire sans ses habitants et donc ses travailleurs. Même si les échelles de compétences sont nombreuses entre l'UE, l'Etat et les collectivités, la question des travailleurs est au cœur du projet territorial et en prise directe avec des domaines phares comme les transports ou le logement. La cohésion sociale et la cohésion territoriale doivent être menées de front ! Sur toute l'agglomération transfrontalière, dans les 15 à 20 ans qui viennent, on prévoit une augmentation de 100 000 emplois et de 200 000 habitants ! L'urgence de traiter ces questions est donc bien réelle !

**Le Groupement transfrontalier européen****Une association au service des frontaliers**

Le Groupement transfrontalier européen (GTE) est né en 1963, à une époque où travailler en Suisse signifiait une absence de couverture sociale, d'assurance maladie, ou de garantie de retraite... Un vide total qui a incité quelques frontaliers à créer une association pour tenter de trouver des solutions à leurs problèmes et pour pouvoir travailler et vivre avec les mêmes droits et devoirs que leur voisin ou collègue.

Association à but non lucratif, le GTE a pour objectif de représenter et de défendre les populations transfrontalières entre la France et la Suisse. Le GTE s'étend de la Région Rhône-Alpes à l'Alsace, en passant par la Franche-Comté.

**Les services**

Auprès de leur association, les adhérents frontaliers peuvent trouver toute l'information concernant leur statut spécifique, ainsi qu'une assistance juridique, sociale et fiscale. Ils bénéficient en outre d'une défense juridique tant individuelle que collective. Grâce au service Emploi en ligne, ils peuvent déposer leur CV et consulter des offres d'emploi d'entreprises suisses. Ils reçoivent 5 fois par an le « Frontalier magazine », ainsi qu'une newsletter mensuelle « Front@ligne ».

**La structure**

Le Groupement transfrontalier européen est dirigé par un président, des vice-présidents, un bureau directeur et une commission administrative. Tous ses membres sont des frontaliers bénévoles. Ils sont aidés par une structure salariée dont huit conseillères accueil, cinq juristes spécialisés en droit international et



Le salon des transfrontaliers à Annemasse, 3-5 avril 2008

trois assistantes sociales.

**La coopération transfrontalière**

Le GTE est membre du Comité régional franco-genevois, du Conseil du Léman et de la Conférence transjurassienne. Il participe à la construction d'une politique transfrontalière entre les partenaires institutionnels et socio-économiques français et suisses, favorisant ainsi le développement des régions frontalières. Avec le soutien du Conseil du Léman, il a notamment édité un guide du transfrontalier.

En 2008, le Groupement transfrontalier européen rassemble 30.000 adhérents. Aujourd'hui, il se bat pour la non imposition du 2ème pilier par la Suisse, l'AVS\* facultative pour les résidents Suisses en France et les frontaliers qui en sont exclus, l'équité dans la tarification hospitalière à Genève ou encore l'amélioration des transports.

\*L'assurance-vieillesse et survivants.

**Premier Comité politique pour l'EUROMOT**

Le premier Comité politique de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières, s'est tenu à Lille le 11 avril 2008 en présence de son président Pierre Mauroy, également président de la MOT, de son secrétaire, Alain Lamassoure, vice-président de la MOT, de Michel Delfabarre, président de la Communauté urbaine de Dunkerque et premier vice-président du Comité des Régions, et de deux représentants des réseaux City Twins\* et Eixo Atlántico\*\*.

L'EUROMOT qui réunit la MOT, Eixo Atlántico et City twins a été créée le 8 novembre 2007 lors des Rencontres européennes de Lille "Les territoires transfrontalières : l'Europe au quotidien". L'objectif est de constituer un réseau européen solide réunissant les autorités locales transfrontalières en Europe pour : - échanger sur leurs pratiques et organiser le transfert de savoir-faire,

- assurer une meilleure prise en compte de la coopération transfrontalière dans les politiques nationales et européennes.

Le 11 avril dernier, deux approches ont été privilégiées pour l'EUROMOT :

- une approche "citoyenne" qui vise à faciliter la vie des gens qui traversent les frontières,
- une approche "territoriale" qui vise à encourager la création des groupements européens de coopération territoriale (GECT) et à les mettre en réseau.

Un "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe", première publication de l'EUROMOT suite aux Rencontres de Lille, a été également adopté (voir ci-dessous).

\* Réseau de villes jumelles avec l'Allemagne, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Suède, la Finlande et la Russie.

\*\* Réseau de villes frontalieres impliquant le Nord-Portugal et la Galice en Espagne.

Plus d'infos sur [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)



## Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe

**EUROMOT**  
Réseau européen d'acteurs locaux transfrontaliers



Réseau européen  
d'acteurs locaux  
transfrontaliers



Réseau européen  
d'acteurs locaux  
transfrontaliers



## Le Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe

Première publication de l'EUROMOT, le "Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe" regroupe des recommandations concrètes pour faire avancer la coopération transfrontalière en Europe. Ces recommandations, qui vont être adressées officiellement aux autorités nationales et européennes, sont le fruit des 12 ateliers\* des Rencontres européennes de Lille.

### Douze recommandations emblématiques

- **Les territoires transfrontaliers** : favoriser la création d'observatoires statistiques locaux à l'échelle du territoire transfrontalier et les mettre en réseau.
- **Les agglomérations transfrontalières** : en faire des lieux de convergence des politiques nationales et européennes dans le cadre des démarches stratégiques européennes et les mettre en réseau au niveau européen.

- **Les territoires ruraux et naturels transfrontaliers** : organiser la gouvernance des territoires ruraux et espaces naturels transfrontaliers de manière à gérer la biodiversité, les ressources naturelles à l'échelle transfrontalière et à développer les activités humaines notamment par la mutualisation des services publics.
- **La coopération maritime** : développer une assistance à la définition et à la mise en œuvre de projets communs de coopération maritime de proximité.
- **Le développement économique** : favoriser la création d'agences de développement transfrontalières impliquant autorités locales, entreprises et centres de recherche.
- **L'emploi et la formation** : développer le dispositif des EURES-T (regroupant employeurs, syndicats et services publics de l'emploi) sur l'ensemble des frontières intérieures de l'Union pour accompagner la mobilité des travailleurs et favoriser le développement des entreprises dans les bassins de vie transfrontaliers.
- **La santé** : contribuer à faire émerger de véritables communautés de santé transfrontalières, intégrées aux projets de territoires transfrontaliers.
- **L'environnement** : favoriser la gestion en commun de l'environnement transfrontalier en matière de pollution, de déchets, de prévention des risques naturels et technologiques (inondations, incendies, qualité des eaux...).
- **Les transports collectifs** : organiser le dialogue et la gouvernance transfrontalière des transports transfrontaliers de proximité, en faire reconnaître les enjeux et la nécessité de financements aux niveau local, national et européen.
- **La culture et l'intégration territoriale** : favoriser l'émergence de plates-formes légères de coopération culturelle transfrontalière qui puissent associer collectivités publiques et acteurs concernés de manière à mettre en œuvre des programmes d'actions culturelles, composants à part entière du projet de territoire.
- **Les outils juridiques de la coopération** : développer l'assistance opérationnelle au montage de projets transfrontaliers et en particulier aux structures de gouvernance de projets de territoire transfrontalier et mettre en réseau leurs utilisateurs pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire.
- **La formation aux métiers du transfrontalier** : promouvoir la création et le développement d'organismes de formation et de conseil de type "Euro-Institut" et les mettre en réseau pour notamment créer un label "EUROMOT" permettant d'attester la qualité des formations en et sur le transfrontalier.

Le document est disponible en français, anglais et allemand sur le site [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

\* Les ateliers ont été préparés pendant un an par des groupes de travail spécialisés qui ont regroupé, sur chaque thématique, des représentants de collectivités territoriales, d'administrations régionales, nationales et européennes, d'entreprises, de la société civile, des universitaires, etc. venant de toutes les frontières de l'Europe.

### Assemblée générale de la MOT

L'Assemblée générale de la MOT se tiendra le 29 mai à Sarreguemines, à l'invitation de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir. Une conférence-débat sur la mise en œuvre de l'EUROMOT est organisée la veille, le 28 mai à 16h30 à Saarbrücken. Plus d'infos sur [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

### Conférence sur l'avenir de la politique de cohésion en Europe

Dans le cadre de la présidence slovène de l'UE, une conférence sur l'avenir de la politique de cohésion s'est déroulée à Maribor en Slovénie les 6 et 7 avril 2008. Ivan Zagar, ministre slovène des collectivités locales et Danuta Hübner, commissaire européen en charge de la politique régionale, ont présenté une évaluation très positive de la politique de cohésion. Celle-ci permet non seulement de réduire les disparités de développement entre les territoires mais également de renforcer la compétitivité de l'UE dans sa globalité. Dans le cadre de l'élargissement, de la mondialisation et des nouveaux enjeux démographiques et climatiques, la nécessité de maintenir une politique de cohésion forte a donc été clairement affirmée.

## Revue de presse

### Alliance européenne pour le transport d'électricité

La Tribune, 28 mars  
"La première Bourse européenne d'électricité, qui rassemble la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne, va se doter d'une société commune lui permettant d'agir comme un gestionnaire de transport d'électricité unique sur le marché européen. Cette nouvelle entité, la CASC (Capacity Allocation Service Company), sera officiellement créée "dans les prochains jours". Elle sera opérationnelle au plus tard en novembre 2008..."

### Nouvelle proposition de soins médicaux transfrontaliers

Euractiv, 2 avril  
"Lors de son audition au Parlement européen, Androula Vassiliou, la chypriote nommée pour succéder au commissaire à la Santé, Markos Kyprianou, a promis qu'une proposition controversée sur des soins médicaux transfrontaliers sera présentée en juin..."

### Le plus dur est à venir pour les postes européennes

Le Monde, 9 avril  
"L'EUROPE a trop de services postaux. Au lieu que chaque pays protège son propre champion national, trois ou quatre géants des postes pourraient émerger afin de mieux servir le continent. L'annonce, le 1er avril, de la décision de la Suède et du Danemark de fusionner leurs postes, le premier mariage transfrontalier de service public de grande ampleur, constitue un petit pas dans cette direction. Mais les gouvernements continuent à faire obstacle à la rationalisation du courrier en Europe..."

### Coopération transfrontalière pour la qualité des cours d'eau

Le Républicain lorrain, 3 avril  
"Pour les besoins de la Directive cadre sur l'eau mise en place par l'Union européenne, les données concernant la qualité des cours d'eau doivent être harmonisées. Ce travail a été mené sur la Bisten et la Rosselle qui, sans grande surprise, ne sont pas en très bon état..."

### L'agglomération débloque le tramway transfrontalier

Le Moniteur, 4 avril  
"Banlieue allemande de Bâle, Weil-am-Rhein a dit oui à la première extension transfrontalière du tramway de l'agglomération..."

### Genève mise sur un RER pour combler son retard en transports publics

Le Temps, 31 mars  
"Le protocole d'accord du projet transfrontalier a été signé samedi. C'est la prolongation naturelle du CEVA..."

